

INVITATION ASSEMBLEE GENERALE CAPEB 17

- 1^{er} juin 2018 -

Au NOVOTEL, Av Porte Neuve à La Rochelle

17h00 ⇒ Assemblée Générale Statutaire CAPEB 17

- Rapport financier et rapport du commissaire aux comptes
- Rapport d'Activités et rapport Moral du Président
- Election des administrateurs à titre individuel (1)

17h45 ⇒ Remise des diplômes de l'Ecole des Cadres 2017-2018

18h00 ⇒ Débat Syndical : tour d'horizons et d'actualité animé par M. Patrick LIEBUS, Président Confédéral, en présence de M. le Préfet de Charente-Maritime.
Travail détaché, Plan énergétique, RGE, Formation...

Venez débattre des actions de la CAPEB !

19h00 ⇒ Intervention de nos partenaires et offres aux adhérents.

19h30 ⇒ Tirage au sort de la Tombola (1 séjour à Cauterets, 1 lot MACC...)

20h00 ⇒ Apéritif convivial offert par notre partenaire FORD.

Avec le soutien de nos partenaires :



Menu

(optionnel à 35€ par personne)

Salade de légumes croquants et son œuf parfait
~

Filet de daurade rôti, Crumble aux herbes
et sauce vierge
~

Tarte aux fruits de saison
~

Café
~

Vins blanc et rouge et eau minérale

COUPON REPONSE OBLIGATOIRE

Pour vous inscrire, merci de nous retourner le coupon réponse à la CAPEB 17

par mail : capeb@capeb-charente-maritime.fr,
ou par courrier au 107 av M. Crépeau BP40065
17003 La Rochelle cedex 1

avant le 24 mai 2018

Nom :

Société :

Adresse :

Email :

Participera à l'Assemblée Générale :

OUI (2)

NON (2)

Nombre de participants : _____

Participera au repas :

OUI (2)

NON (2)

Règlement ci-joint OBLIGATOIRE pour inscription (3)

Nombre de personnes _____ x 35€ = _____

(2) Cochez la case correspondante.

(3) Par chèque à l'ordre de la CAPEB 17

(1) : Conformément aux statuts, **trois membres à titre individuel du Conseil d'Administration de la CAPEB 17 sont renouvelables chaque année**. Les adhérents qui voudraient se porter candidat pourront le faire jusqu'au **24 MAI 2018**. Nous vous rappelons que seuls les adhérents qui ont suivi l'école des cadres ou qui sont élus depuis au moins 2 ans en qualité de membre d'une section professionnelle peuvent présenter leur candidature.